Image not found or type unknown

Litige location courte durée / punaises de lit

Par **Eric D**, le **06/08/2013** à **10:21**

Bonjour,

J’ai un litige avec la propriétaire d’un studio en région parisienne loué pour courte durée qui s’est révélé infesté de punaises de lit, et ne sais de quels recours je dispose.

Voici les faits:

Je loue un meublé pour 10 semaines, et suis bien entendu en contact à plusieurs reprises avec la propriétaire avant la remise des clés. Ce n'est pourtant que ce jour-là qu'elle m'informe de la présence dans l'immeuble de punaises de lit, et qu'un traitement est en cours qui devra s'achever par une intervention 4 jours plus tard. N'ayant jamais entendu parler de ces insectes, je ne m'alarme pas. Je suis par ailleurs absent le jour de cette intervention.

Mon amie et son fils (7 ans) commencent au bout de quelques jours à se plaindre de piqûres et de démangeaisons, qui prennent un telle proportion que j'appelle la propriétaire qui me suggère que cela doit bien être le fait de punaises de lit. J'ausculte le matelas et il ne me faut pas plus de 2 min pour trouver les insectes, ce dont je l’informe immédiatement. Nous ne sommes à ce moment pas encore à la moitié de la location. Je me mets à la recherche d'un nouveau logement et en attendant mes amis dorment à l’hôtel. Il nous rendons les clés quelques jours plus tard, le jour précédant la moitié de la location.

La propriétaire ne m'a remboursé que la moitié de la location, et a refusé de prendre en charge les nuits d’hôtel. Elle a de plus nié ses responsabilités, et ne nous a apporté aucune aide.

Quel recours ai-je contre elle? Auprès de quelle institution?

Merci beaucoup d'avance,

Eric D

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés